

# LE POINT SUR L'ACCREDITATION

CNCE

20/05/2011

REGINE LECULEE

## L'ACTUALITÉ

Les règles de la procédure d'accréditation sont précises et réglementées ! Et l'organisme qui ne les respecte pas se voit retirer son agrément...

Ainsi, 13 praticiens engagés en juillet 2009 et n'ayant rempli aucune de leurs obligations malgré des mails répétés et des entretiens téléphoniques N'ONT PAS PU être évalués favorablement, 20 mois après leur inscription. Nous en sommes désolés et surtout déçus de ne pas avoir pu les convaincre de rester dans cette procédure centrée, au final, sur la sécurité des soins.

Il n'est pas inutile de rappeler les règles du jeu et les évolutions à venir.

La date de votre engagement est le top départ du calendrier :

Après 10 mois, vous devez déclencher votre bilan d'accréditation, à défaut, ce bilan sera déclenché au plus tard 1 mois après la date d'échéance par les experts et vous avez alors 1 mois pour vous mettre à jour de vos obligations. Ceci est la posture officielle et celle défendue par la plupart des OA mais elle fait encore l'objet de débats : Chaque OA garde une marge de manœuvre dans ses exercices de souplesse !!!

*La Modification est que le programme annuel et le bilan annuel correspondant à ce programme ont une numérotation unique et identique basée sur l'année civile de la date d'évaluation de votre bilan. Ainsi l'évaluation de votre bilan 2011 quel que soit son type (bilan d'accréditation ou bilan annuel) nécessite d'avoir rempli les conditions définies dans le programme 2011 par la commission risque de la spécialité.*

## LES COTISATIONS

...

Lors de l'engagement :

400 € pour les praticiens ayant une activité chirurgicale libérale

100 € pour les praticiens ayant une activité chirurgicale salariée

A partir de la 2<sup>e</sup> année ; les cotisations sont respectivement de 200 et 50 €.

A compter de 2011 :

**Les échéances sont annuelles par année civile**

Vous cotisations et les aides de la CPAM lorsque vous avez transmis vos attestations nous sont indispensables pour exister.

A ce jour, tous les experts n'ont d'autre avantage que le remboursement de leurs frais de déplacement.

Le Trésorier

P Michel ROBERT

**Mais il nous faut nous adapter nous aussi à ces règles, difficiles à appliquer dans la gestion de l'OA...**

Et ainsi chaque année ! , si votre bilan est évalué favorablement par l'OA et que la HAS vous délivre l'attestation d'accréditation pour 4 ans. Il vous faudra chaque année déclarer 2 EPR et vous mettre à jour avec le programme en répondant dans les cases « commentaires » et « réponses » des actions à réaliser, voire joindre des fichiers en cas d'enquête par questionnaire. Les cotisations sont également annuelles mais minorées, CALQUEES SUR L'ANNEE CIVILE.

Il est également possible de retirer une accréditation au cours de la période de 4 ans qui suit « l'avis favorable », toujours en cas de non-respect des obligations annuelles. Nous arrivons au terme de la deuxième année pour beaucoup d'entre vous et vous avez dû recevoir un message automatique d'avertissement concernant le bilan annuel à déclencher : mettez-vous à jour au plus vite et n'hésitez pas à nous contacter ou à consulter vos messages sur votre compte HAS

## FOIRE AUX QUESTIONS

**Je n'ai pas été accrédité à l'issue de mon engagement,**

**Puis je me réengager ?**

OUI ; mais pour les experts, la manipulation nécessite l'intervention de la HAS pour éviter les doublons dans les compteurs des « engagés » (chiffres et graphiques sur le site) et pour la pauvre gestionnaire, des migraines pour fournir des données fiables à l'échelle du CNCE.

**Serai-je remboursé, si d'aventure j'avais réglé une cotisation ?**

NON ; La commission Risques a estimé que tout travail mérite salaire et que celui de la gestion des dossiers en était un, et non des moindres.

**Dois-je payer chaque année ?**

OUI : voir encart en page 1 avec les tarifs (par année civile) et supra.

*Rappelons que nous sommes une petite structure qui n'a aucune subvention et que le volume des dossiers traités permet tout juste de prendre en charge les frais de déplacements des experts. Ces déplacements sont indispensables au fonctionnement réglementaire de l'OA. Contrairement aux grosses OA (Orthorisq, Gyneriq, la chirurgie digestive et d'autres), les experts du CNCE travaillent bénévolement, pour défendre la place de la chirurgie pédiatrique et une certaine idée de notre métier, en étant présents sur tous les terrains possibles.*

J'ai été accrédité, mais les actions réalisées dans le programme de la première année sont à nouveau en rouge et il y a de nouvelles actions à réaliser

C'est NORMAL ! Le référentiel est rédigé pour 2 ans : il y a donc un programme pour 2009-2010 et un pour 2011-2012. Et chaque action a une échéance, pour 1 an ou pour 2 ans, ce qui explique les dates indiquées dans votre bilan, et la nécessité de répondre chaque année aux actions annuelles.... Lisez bien !!!

Mais tout n'est pas aussi simple ni aussi logique !

- En raison de bugs dans l'infocentre : n'hésitez pas à nous contacter ; il faut souvent l'intervention de la hot line des gestionnaires pour recalculer les informations correctement
- En raison des incongruences « année glissante » / « année civile »
- Enfin, en raison de l'absence de réponse dans les cases « commentaires », de votre fait ...

*Situation au programme individuel*

**?** INFORMATION : Cliquez sur les entêtes de colonnes pour trier le tableau par ordre croissant/décroissant

Action n°	Origine	Etat	Date de butée	Modifiée le	Dernière minute
<a href="#">161303R</a>	Recommandations en chirurgie ambulatoire de l'enfant de moins de 18 ans (Recommandation générale)	En attente	08/07/2011 (dans 1 mois, 17 jours)	25/10/2010 18:15:01	
<a href="#">174214R</a>	Mise en place de la check-list « sécurité du patient au bloc opératoire » (Recommandation générale)	Réalisée	08/07/2011 (dans 1 mois, 17 jours)	10/05/2011 17:28:50	
<a href="#">271090A</a>	Période 2009-2010: Participation à une journée annuelle de formation en gestion des risques (Activité)	En attente	08/07/2010 (il y a 10 mois, 14 jours)	08/07/2009 12:18:31	Programme en vigueur
<a href="#">271091A</a>	Période 2009-2010 : Référentiel d'auto-évaluation de la pratique en chirurgie ambulatoire chez l'enfant (Activité)	En attente	08/07/2010 (il y a 10 mois, 14 jours)	08/07/2009 12:18:31	Programme en vigueur
<a href="#">308593A</a>	Période 2011-2012 : Participation à une journée de formation en gestion des risques (Activité)	Réalisée	08/07/2011 (dans 1 mois, 17 jours)	10/05/2011 18:05:31	
<a href="#">308644A</a>	Période 2011-2012 : Revue de mortalité et de morbidité (RMM) (Activité)	Réalisée	08/07/2011 (dans 1 mois, 17 jours)	10/05/2011 17:45:26	
<a href="#">308491A</a>	2011-2012 : Participer à l'auto-évaluation et aux enquêtes concernant les pratiques de chirurgie ambulatoire chez l'enfant (Activité)	En attente	08/07/2011 (dans 1 mois, 17 jours)	11/04/2011 10:26:08	Programme en vigueur
<a href="#">308542A</a>	Période 2011-2012 : Participer aux enquêtes sur la mise en oeuvre de la check-list « sécurité du patient au bloc opératoire » (Activité)	En attente	08/07/2011 (dans 1 mois, 17 jours)	11/04/2011 10:26:08	Programme en vigueur

[haut de page](#)

Quelles nouveautés pour les EPR ?

AUCUNE : nous avons toujours besoin de 2 EPR, l'un ciblé sur l'ambulatoire ET un autre sur les erreurs de médicament OU des incidents de matériel adapté à l'enfant OU ce qui vous semblera illustratif

## Quelles nouveautés pour les actions du programme ?

Peu de changements .....

La mise en œuvre des recommandations en chirurgie ambulatoire

Des actions à réaliser : la formation annuelle et un questionnaire d'auto-évaluation sur l'organisation et les pratiques en chirurgie ambulatoire

Certaines actions du programme inter-spécialités, dont la mise en œuvre de la check-list au bloc opératoire et son évaluation et la réalisation de revue de mortalité et morbidité (RMM)

L'analyser des EPR se fera avec des recherches de causes profondes, avec les grilles ALARM

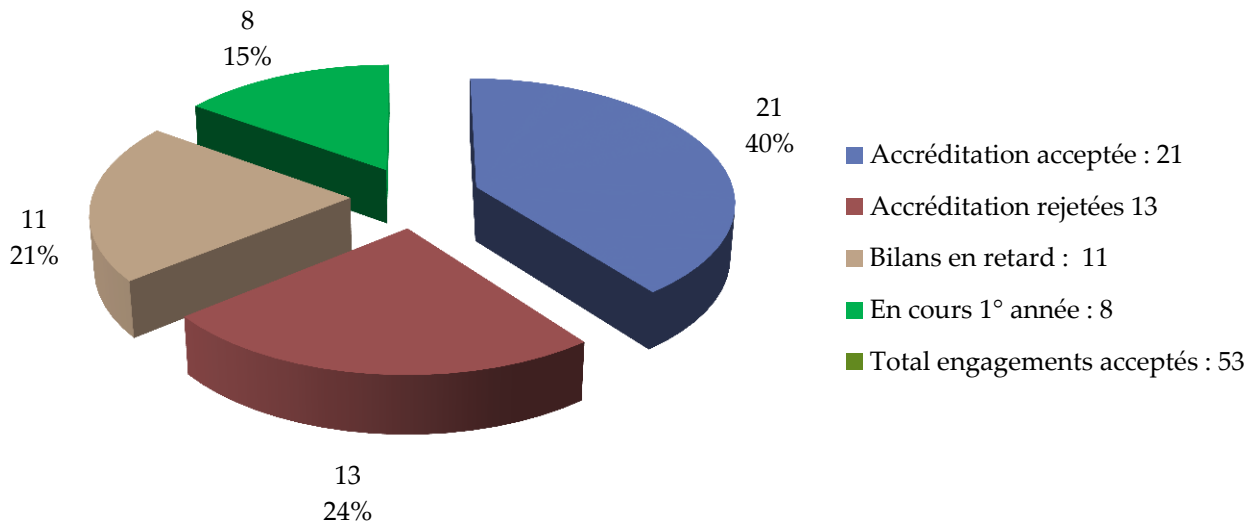
*Habituez-vous à déclarer avec ce canevas (téléchargeable)*

Faut il joindre des éléments de preuve des actions réalisées (ex : compte rendu de RMM) ?

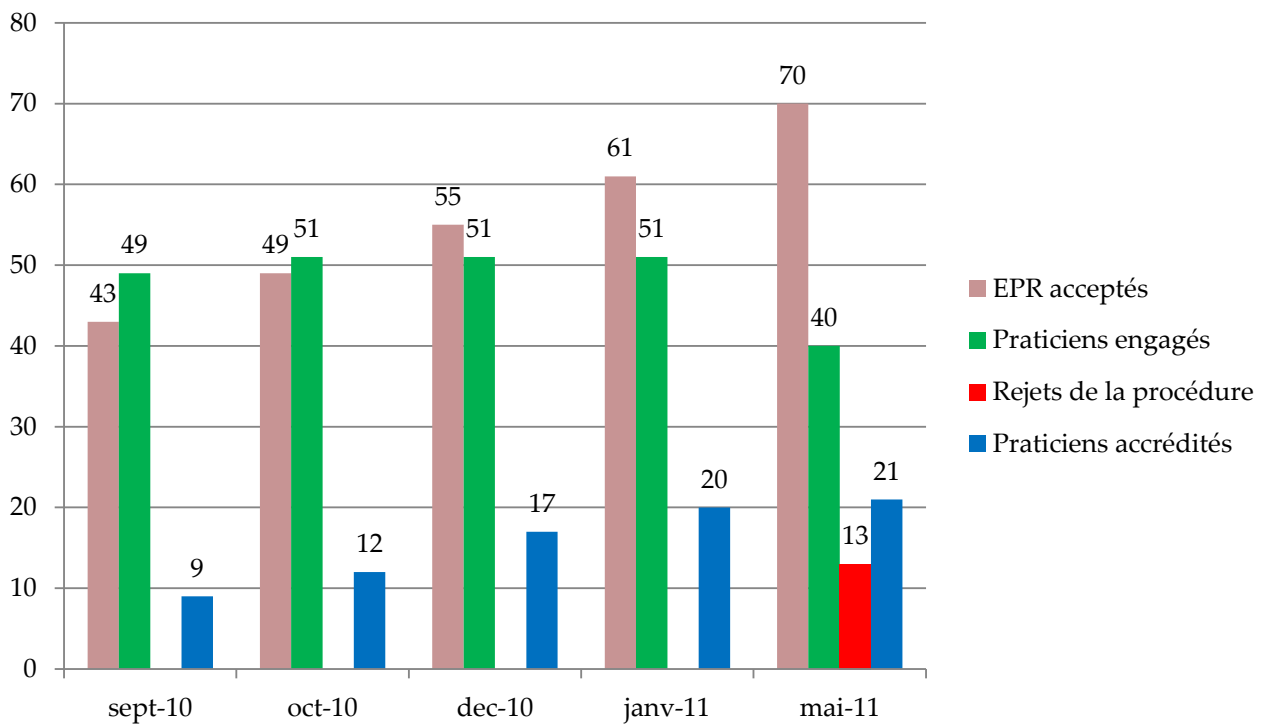
NON ; nous faisons confiance à votre parole donnée et aux descriptions que vous nous faites de vos actions réalisées ....pour ceux qui veulent bien répondre sans qu'on en soit réduits à du harcèlement pour débloquer les comptes HAS et pouvoir donner un avis sur le bilan d'accréditation (et bientôt sur le bilan annuel)

# LE BILAN DE L'OA

Evolution de l'accréditation CNCE le 1<sup>er</sup> mai 2011



## Evolution de l'OA CNCE



**RAPPEL DES PRECONISATIONS, DITES « SOLUTIONS POUR LA SÉCURITÉ DES PATIENTS »** (de « solution » en anglais, dans le sens de : « remède », « issue », permettant ainsi de ne pas être soumis aux contraintes méthodologiques de l'élaboration de recommandations)

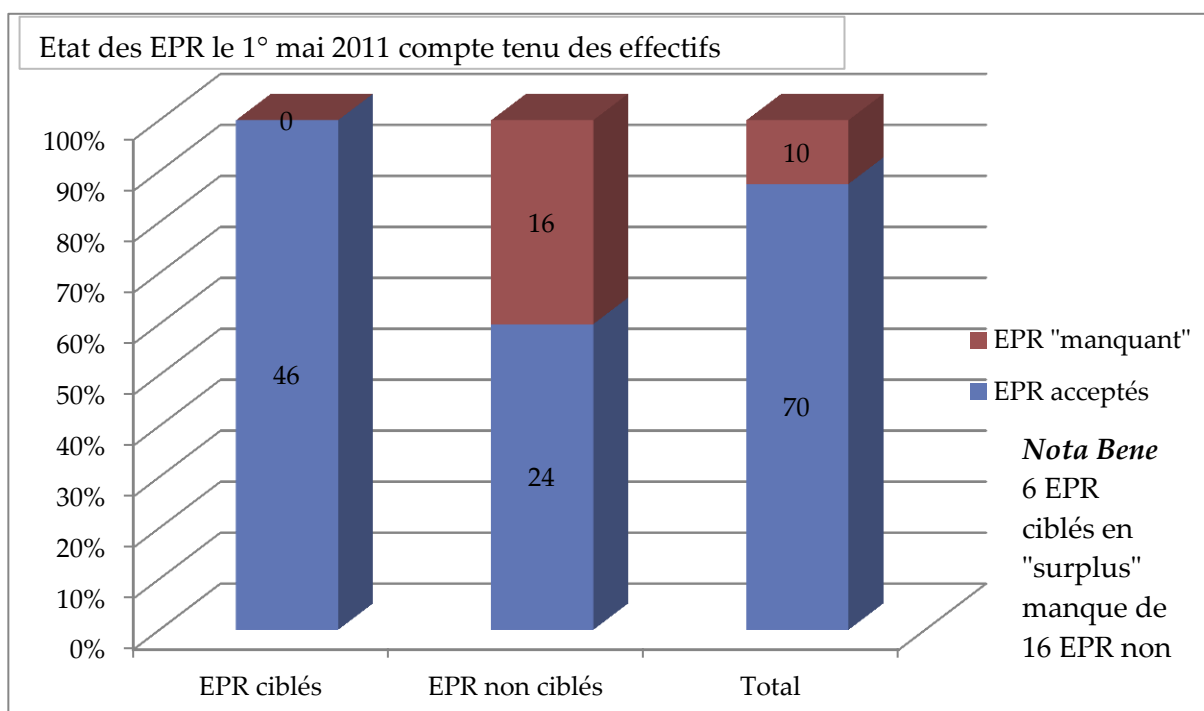
Le retour d'expérience de l'analyse des premiers EPR déclarés à l'OA-Accréditation de la chirurgie infantile permet d'attirer l'attention sur :

L'importance de l'information délivrée autour du jeûne préopératoire et les modalités de sa mise en œuvre, le cas échéant à l'aide d'un document détaillé et ludique ainsi que l'assurance de la bonne compréhension de ces informations par les parents.-

L'importance de l'appel de la veille, voire de l'avant-veille, pour s'enquérir de l'état général de l'enfant et éviter une admission + déprogrammation à J0.-

L'importance de la visite préopératoire le matin de l'intervention, à l'admission, pour vérifier l'absence de pathologie infectieuse intercurrente (locale ou générale) et l'état du jeûne ; Cette visite peut être :  
- soit systématique par le chirurgien ou le médecin anesthésiste  
- soit réalisée après appel de l'infirmière sur la base de critères définis préalablement (de type check-list) selon un protocole validé par l'ensemble de l'équipe en charge du patient-

L'importance d'avoir défini au préalable, de manière consensuelle entre chirurgiens et anesthésistes, les bilans biologiques nécessaires en amont de l'admission pour éviter des retards ou des déprogrammations à J0 en raison de l'attente de résultats biologiques



## VOS INTERLOCUTEURS :

NOM	COORDONNEES PROFESSIONNELLES
Jean BREAUD Expert OA	Hôpitaux pédiatriques de Nice CHU-LENVAL 57 avenue de la Californie 06202 NICE Tel : 04 92 03 03 16 Portable : 06 72 78 20 66 Mail : <a href="mailto:breaud.j@pediatrie-chulenal-nice.fr">breaud.j@pediatrie-chulenal-nice.fr</a>
Patrick CARLIOZ Expert OA	Clinique du Val d'ouest 3 Chemin de la Vernique 69 130 ECULLY Tel : 04 72 19 32 66 Fax : 04 72 19 34 69 Portable : 06 20 80 03 91 Mail : <a href="mailto:p.carlioz@valdouest.fr">p.carlioz@valdouest.fr</a>
Christine GRAPIN DAGORNO Expert OA	Hôpital d'enfants ARMAND TROUSSEAU 26 rue du Docteur Arnold Netter 75012 PARIS Tel : 01 44 73 66 15 Portable : 06 14 18 02 46 Mail : <a href="mailto:christine.grapin@trs.aphp.fr">christine.grapin@trs.aphp.fr</a>
Jean Michel GUYS Expert OA	Hôpital d'enfants de la Timone 264 rue ST pierre 13385 MARSEILLE cedex 5 Tel : 33 (0)4 91 38 66 82 Fax: 33 (0)4 91 38 47 14 Portable: 06 32 17 75 37 Mail : <a href="mailto:jean-michel.guys@ap-hm.fr">jean-michel.guys@ap-hm.fr</a>
Régine LECULEE Expert OA Secrétaire / gestionnaire commission risques	PRAGE CCECQA Hôpital Xavier Arnoz 33604 PESSAC cedex Tel : 05 57 62 31 16 Fax : 05 57 65 61 36 Portable : 06 11 83 94 33 Mail : <a href="mailto:regine.leculee.ccecqa@chu-bordeaux.fr">regine.leculee.ccecqa@chu-bordeaux.fr</a>
Catherine LE ROUZIC - DARTOY Expert OA	CHU Morvan 2 Avenue Foch 29609 BREST Cedex Tel secrétariat : 02 98 22 33 20 Tel bureau : 02 98 22 36 74 Mail : <a href="mailto:catherine.lerouzic-dartoy@chu-brest.fr">catherine.lerouzic-dartoy@chu-brest.fr</a>
Michel ROBERT Expert OA Président commission risques	Service de Chirurgie Pédiatrique Viscérale Hôpital Gatien de Clocheville, 49 Bd Béranger 37044 TOURS cedex 1 Tel : 02 47 47 38 20 Mail : <a href="mailto:mrobert37@gmail.com">mrobert37@gmail.com</a>
Véronique ROUSSEAU Expert OA	Service de Chirurgie Pédiatrique Necker Enfants Malades 17 rue Froment 75011 Paris Tel : 01 43 55 17 17 Hôpital Privé d'Antony 92160 Antony Tel :01 46 74 22 50 Mail : <a href="mailto:dr-rousseau@hotmail.fr">dr-rousseau@hotmail.fr</a>
Dr Maud CHABAUD  En cours de formation	Hôpital Armand Trousseau 22, Av du Dr Arnold Netter 75012 Paris Tel : 01 44 73 65 90 Hôpital privé d'Antony 1 rue Velpeau 92160 Antony Tel : 01 46 74 22 50 Mail : <a href="mailto:maud.chabaud@yahoo.fr">maud.chabaud@yahoo.fr</a>
Dr Michel COQUET  En cours de formation	Hôpital Saint Joseph 26 boulevard de Louvain 13008 MARSEILLE Tel : 04 91 80 82 92: Portable : 06 07 37 69 07 Mail : <a href="mailto:mcoquet@hopital-saint-joseph.fr">mcoquet@hopital-saint-joseph.fr</a>